



Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20240425-PV-CA-GIP-AR
Date de télétransmission : 25/04/2024
Date de réception préfecture : 25/04/2024



CONSEIL ADMINISTRATION
DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP)
POLE PORTUAIRE INDUSTRIEL ENERGETIQUE DE BOIS – ROUGE (PPIEBR)

PROCES – VERBAL

SEANCE DU 15 AVRIL 2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20240425-PV-CA-GIP-AR
Date de télétransmission : 25/04/2024
Date de réception préfecture : 25/04/2024

Les Membres désignés par leur assemblée respective, se sont réunis en Conseil d'Administration (CA) le lundi 15 avril 2024 à 16H30 dans la salle de réunion « Petit Serein » de l'Hôtel de ville de la commune de Saint- André.

Au Conseil d'Administration de ce jour, étaient présents :

- la Commune de Saint - André représentée par M. Jean Marc PEQUIN
- la CIREST représentée par M. Jeannick ATCHAPA,

Le quorum étant atteint, le CA peut valablement délibérer.

M.PEQUIN procède à l'ouverture de la séance et rappelle les points à l'ordre du Jour.

M.ACTHAPA est désigné comme secrétaire de séance.

Décision 1 – Approbation du Compte de gestion 2023 du GIP P.P

Le compte de gestion 2023 du GIP P.P.I.E.B.R. présenté par le comptable public s'avère en concordance avec le compte administratif et fait apparaître les montants suivants :

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	226 989,36	31 178,59	258 167,95
Titres de recette émis (b)	47 420,75	5 000,00	52 420,75
Réductions de titres ©			
Recettes nettes (d = b – c)			
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	226 989,36	31 178,59	258 167,95
Mandats émis (f)	95 148,55	12 794,56	107 943,11
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f – g)			
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d – h) Excédent			
(h – d) Déficit	47 727,80	7 794,56	55 522,36

Après prise en compte des résultats de clôture de 2022 repris en 2023, les résultats de clôture de 2023 sont identiques à ceux du compte administratif.

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	-7 794,56
Reports n-1	1 178,59
Résultat de clôture	-6 615,97
Section d'investissement	
Solde de l'exercice	-47 727,80
Reports n-1	110 354,13
Solde d'investissemen	62 626,33
RESULTAT GLOBAL	56 010,36

- **Décision** : le CA décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2023.

Décision 2 : Approbation du compte administratif 2023

Les opérations réalisées au cours de l'exercice 2023 se traduisent par les mouvements suivants :

Section de fonctionnement	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	12 794,56	0,00
Recettes	6 178,59	25 000,00
Résultat de fonctionnement	-6 615,97	25 000,00
Section d'investissement		
Dépenses	95 148,55	68 691,67
Recettes	157 774,88	69 214,48
Résultat d'investissement	62 626,33	522,81
RESULTAT GLOBAL	56 010,36	25 522,81
RESULTAT NET DES DEUX SECTIONS		81 533,17

Hors restes à réaliser, la section de fonctionnement dégage un résultat cumulé déficitaire de 6 615,97 € qui sera repris en dépenses au budget primitif 2024. Le résultat net incluant les restes à réaliser s'élève à 18 384,03 €.

La section d'investissement présente un excédent de 62 626,33 € et un solde positif des restes à réaliser d'un montant de 522,81 €, soit un solde net cumulé de 63 149,14 €. Ces montants seront repris également dans le cadre du vote du budget primitif 2024.

Le résultat brut 56 010,36 € toutes sections confondues, après intégration des restes à réaliser, s'élève par conséquent à 81 533,17 €.

L'ensemble des dépenses et recettes réalisées en 2023 est détaillé dans le tableau joint en annexe.

Il vous est donc demandé d'approuver le compte administratif 2023 du GIP tel que présenté dans le présent rapport.

Article	Libellé	Total BP 2023	CA 2023	REPORT
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général	19 876,59	11 492,56	0,00
6156	Maintenance	3 225,00		
6188	Autres frais divers	631,59		
6225	Ind. Au comptable	3 000,00	3 029,56	
6226	Honoraire	13 020,00	8 463,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		19 876,59	11 492,56	0,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	10 000,00		
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		29 876,59	11 492,56	0,00
68	Dotations aux amortissements	1 302,00	1 302,00	0,00
6811	Dotations aux amortissement des immo	1 302,00	1 302,00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		31 178,59	12 794,56	0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
74	Dotations et participations	30 000,00	5 000,00	25 000,00
7472	Participation Région	10 000,00	5 000,00	5 000,00
74741	Participation Commune de Saint-André	10 000,00		10 000,00
74751	Participation CIREST	10 000,00		10 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
R002	Résultat N-1 reporté	1 178,59	1 178,59	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULE		31 178,59	6 178,59	25 000,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
13	Subvention d'investissement	12 051,94	0,00	0,00
1385	Subvention d'équipement CIREST	12 051,94		
20	Immobilisations incoporelles	175 372,28	95 148,55	68 691,67
2031	Frais d'étude	167 634,06	88 527,87	67 552,43
2051	Logiciels	7 738,22	6 620,68	1 139,24
21	Immobilisations corporelles	19 565,14	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	19 565,14	0,00	
23	Immobilisations en cours	20 000,00	0,00	0,00
2315	Travaux	20 000,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		226 989,36	95 148,55	68 691,67

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
10	Dotations, fonds divers et réserves	46 118,75	46 118,75	0,00
10222	FCTVA	46 118,75	46 118,75	
13	Subventions d'investissement	69 214,48	0,00	69 214,48
1382	Subvention d'équipement Région	69 214,48	0,00	69 214,48
28	Amortissements des immobilisations	1 302,00	1 302,00	0,00
28188	Autres immobilisations corporelles	1 302,00	1 302,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		116 635,23	47 420,75	69 214,48
R001	Soldes d'investissement n-1 reporté	110 354,13	110 354,13	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULE		226 989,36	157 774,88	69 214,48

- **Décision** : le CA décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2023.

Décision 3 : Approbation de l'affectation du résultat du compte administratif 2023

Le résultat de fonctionnement du compte administratif 2023 qui a été soumis à votre approbation est déficitaire de 6 615,97 € hors restes à réaliser.

La section d'investissement du compte administratif 2023 affiche un solde brut positif de 62 626,33 € et un solde positif des restes à réaliser d'un montant de 522,81 €, soit un solde net cumulé de 63 149,14 €.

La section d'investissement ne présentant pas de besoin de financement, il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver la reprise du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 en dépense de fonctionnement au compte D002 du budget primitif 2024.

- **Décision** : le CA décide à l'unanimité d'approuver l'affectation du résultat du compte administratif 2023.

Décision 4 : Approbation du Budget primitif 2024

Le budget primitif 2024 intègre les résultats du compte administratif 2023.

Le budget global atteint 2 276 743,67 €, soit 70 000,00 € en section de fonctionnement et 2 206 743,67 € en section d'investissement.

En section de fonctionnement,

Les dépenses comprennent :

- Les charges à caractère général 16 384,03 €
- Les autres charges de gestion courante..... 3 000,00 €
- Les frais financiers..... 40 000,00 €
- Les charges exceptionnelles (indemnisations).... 5 000,00 €
- Les amortissements 3 000,00 €

Les recettes proviennent des participations des collectivités membres à hauteur de 15 000 € pour chacune d'entre elles, dont 25 000 € de l'année 2023 inscrit en reports.

En section d'investissement,

Les dépenses intègrent les restes à réaliser de 2023 à hauteur de 68 691,67 €.

Les crédits nouveaux concernent

- 12 052,00 € de remboursement de subvention à la CIREST et 20 000,00€ de remboursement de subvention à la Région ;
- 106 000,00 pour l'acquisition du foncier ;
- 2 000 000,00 € de crédits pour les travaux de réparation du pont desservant le site.

Les recettes comprennent, en plus du solde excédentaire reporté de 2023 (62 626,33 €) et des restes à réaliser de subventions (69 214,48 €) :

- La subvention du FEDER : 1 567 000,00 € ;
- L'emprunt pour un montant de 504 902,86 €
- la dotation aux amortissements pour 3 000,00 €.

Le tableau suivant présente une vue synthétique des prévisions du budget 2024 en dépenses et en recettes.

Il vous est demandé de voter le budget primitif 2024 tel qu'il vous est exposé dans le rapport.

Article	Libellé	Reports	BP 2024	Total BP 2024
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général	0,00	16 384,03	16 384,03
6156	Maintenance		5 384,03	5 384,03
6188	Autres frais divers			0,00
6225	Ind. Au comptable		6 000,00	6 000,00
6226	Honoraire		5 000,00	5 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	3 000,00	3 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		0,00	19 384,03	19 384,03
66	Charges Financières	0,00	40 000,00	40 000,00
66115	Intérêts		40 000,00	40 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	1 000,00	1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles		1 000,00	1 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		0,00	60 384,03	60 384,03
68	Dotations aux amortissements	0,00	3 000,00	3 000,00
6811	Dotations aux amortissement des immo		3 000,00	3 000,00
R001	Résultat N-1 reporté		6 615,97	6 615,97
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		0,00	70 000,00	70 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
74	Dotations et participations	25 000,00	45 000,00	70 000,00
7472	Participation Région	5 000,00	15 000,00	20 000,00
74741	Participation Commune de Saint-André	10 000,00	15 000,00	25 000,00
74751	Participation CIREST	10 000,00	15 000,00	25 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		25 000,00	45 000,00	70 000,00
R002	Résultat N-1 reporté			
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULE		25 000,00	45 000,00	70 000,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
13	Subvention d'investissement	0,00	32 052,00	32 052,00
1385	Subvention d'équipement CIREST		12 052,00	12 052,00
1382	Subvention d'équipement REGION		20 000,00	20 000,00
20	Immobilisations incoporelles	68 691,67	0,00	68 691,67
202	Frais d'étude	67 552,43	0,00	67 552,43
2051	Logiciels	1 139,24		1 139,24
21	Immobilisations corporelles	0,00	106 000,00	106 000,00
21111	Acquisition terrain		106 000,00	106 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles			0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00
2315	Travaux		2 000 000,00	2 000 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		68 691,67	2 138 052,00	2 206 743,67

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	69 214,48	1 567 000,00	1 636 214,48
1382	Subvention d'équipement Région	69 214,48	1 567 000,00	1 636 214,48
16	Emprunt	0,00	504 902,86	504 902,86
1641			504 902,86	504 902,86
28	Amortissements des immobilisations	0,00	3 000,00	3 000,00
28188	Autres immobilisations corporelles		3 000,00	3 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		69 214,48	2 074 902,86	2 144 117,34
R001	Soldes d'investissement n-1 reporté		62 626,33	62 626,33
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULE		69 214,48	2 137 529,19	2 206 743,67

- **Décision** : le CA décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2024.

Décision 5 : Sortie à l'actionnariat de la SPL Horizon Réunion

Par courrier en date du 08 février 2024, la SPL Horizon Réunion nous informe que la Direction Générale des Collectivités Territoriales a procédé à une analyse de l'actionnariat de la SPL Horizon Réunion par rapport à leurs statuts.

L'article L.1531-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent créer, dans le cadre des compétences qui leur sont attribuées par la loi, des sociétés publiques locales dont ils détiennent la totalité du capital ».

L'article du même code vient préciser les entités constituant cette catégorie des groupements de collectivités territoriales parmi lesquelles ne figurent pas les groupements d'intérêt public : « forment la catégorie des groupements de collectivités territoriales des établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes, mentionnés aux articles L. 5711-1 et L. 5721-8, les pôles métropolitains, les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, les agences départementales, les institutions ou organismes interdépartementaux et les ententes interrégionales. »

A la lecture combinée de ces dispositions, le GIP PPIEBR n'est pas un groupement ayant compétence pour détenir des parts de capital de la SPL Horizon Réunion. Par conséquent, pour que cette cession soit effective, il est nécessaire que le GIP PPIEBR cède ses parts.

La commune de Saint-Leu souhaite intégrer l'actionnariat de la SPL Horizon Réunion par le rachat des actions du GIP qui s'élèvent à 1 329 €. Son conseil municipal a délibéré en date du 14 décembre 2023.

- **Décision** : le CA décide à l'unanimité d'approuver la sortie à l'actionnariat de la SPL Horizon Réunion.

Décision 6 : Acquisition Foncière

Dans le cadre de la réalisation du nouveau pont de Bois-Rouge, la GIP-PPIEBR a sollicité la SAAB (Société Anonyme Adrien Bélier) pour l'acquisition de terrains nécessaires à la mise en œuvre de cet ouvrage.

Ce projet routier permettrait en effet, d'améliorer et de sécuriser de la circulation sur ce secteur.

L'emprise foncière nécessaire pour la réalisation de cet aménagement est de 5 974 m² et qui est détaillée dans le tableau ci-dessous :

Propriétaire	Référence cadastrale	Superficie	Adresse	Prix d'acquisition proposé suite à l'expertise
SAAB	AI 501	287 m ²	Bois Rouge	101 558€ (soit 17 €/m ²)
	AI 498	60 m ²		
	AK 87	2 042 m ²		
	AB 570	2 125 m ²		
	AB 316	1 460 m ²		

De plus, la parcelle cadastrée AB 570 étant exploitée par Mr Richard TAYLLAMIN sur une surface de 2 125 m², il a été proposé suite à l'expertise de fixer l'indemnité de « sortie fermier » à 4 387€.

- **Décision** : le CA décide à l'unanimité d'approuver l'acquisition foncière.

La séance est levée à 17H25.

A Saint-André le 15 avril 2024

Le Président du GIP-PPIEBR



Jean Marc PEQUIN

Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20240425-PV-CA-GIP-AR
Date de télétransmission : 25/04/2024
Date de réception préfecture : 25/04/2024